

VILLE DE  
SAINT-QUENTIN

OBJET

**PERSONNEL -  
Aménagement du temps  
de travail des agents à  
temps non complet de la  
Direction de l'Education,  
de la Petite Enfance et de  
la Jeunesse.**

**Rapporteur :  
Mme le Maire**

Date de convocation :  
24/09/19

Date d'affichage :  
08/10/19

Nombre de Conseillers  
en exercice : 45

Quorum : 23

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 41

Nombre de Conseillers  
votant : 41

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1 OCTOBRE 2019 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, Mme Monique RYO, M. Christian HUGUET, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Françoise JACOB, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, M. Paul GIRONDE, Mme Maryse SEFIKA, Mme Colette BLERIOD, Mme Denise LEFEBVRE, M. Gilles GILLET, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHTNAM, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Karim SAÏDI, M. Philippe CAMELLE, Mme Caroline ALLAIGRE, Mme Najla BEHRI, Mme Christine LEDORAY, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. José PEREZ.

Sont excusés représentés :

Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Serge MARTIN représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, M. Jean-Claude NATTEAU représenté(e) par M. Christian HUGUET, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)(s) :

Mme Sylvie SAILLARD, M. Florian DEMARCQ, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Stéphane ANDURAND

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Eu égard à la variabilité du temps de travail entre les périodes scolaires et périodes non scolaires, il est proposé, suite à l'avis favorable du Comité Technique du 14 juin 2019, une annualisation du temps de travail des agents à temps non complet de la Direction de l'Education, de la Petite Enfance et de la Jeunesse dans les emplois suivants : agent chargé de l'entrée et de la sortie des écoles, agent chargé de l'accompagnement à l'éducation de l'enfant et activités périscolaires, agent d'entretien des écoles et activités périscolaires, brigades de remplacement, agent chargé de la surveillance cantine et entretien ; sous réserve de l'application des garanties réglementaires prévues par le Décret 2000-815 du 25 août 2000 et du respect des conditions suivantes :

- 38 heures hebdomadaires maximum (du lundi au vendredi) ;
- bornes journalières maximales : 7h-19h30 ;
- temps de travail journalier maximum : 10 heures ;
- amplitude de travail journalière maximale : 12 heures.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'autoriser l'aménagement du temps de travail des agents à temps non complet de la Direction de l'Education, de la Petite Enfance et de la Jeunesse dans les conditions mentionnées au présent rapport.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



  
Frédérique MACAREZ  
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-210206660-20191001-47328-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/19

Publication : 08/10/19

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation